

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022 OUVERTE À 19H30

L'an deux **mille vingt-deux, le cinq décembre**, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2022-092

Approbation de la convention relative au projet éducatif territorial (PEdT)

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

M. François DAVIET à M. Pierre BANNES

M. Yannick KAWA à M. Rocco COLELLA

Mme Charlotte PASSETEMPS à M. Michel PASSETEMPS

Mme Nolwen PORCEILLON à M. Thomas BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Mme Floriane ESCOLANO

Madame Floriane ESCOLANO, Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le PEdT formalise une démarche permettant aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs avec tous les acteurs concernés. L'enfant est au centre de cette démarche.

À l'initiative de la collectivité territoriale compétente, ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux pour une durée de trois ans.

La Commune s'est engagée dans cette démarche pour la première fois en 2015. Par délibération n° 2018-138 du 17 décembre 2018 modifiée a été approuvé le second PEdT, pour la période 2018-2021, prorogé d'une année par délibération n° 2021-049 du 26 mai 2021, la situation sanitaire ne permettant pas la mise en place de la démarche de renouvellement classique.

Le PEdT 2018-2021 a été également labellisé « Plan mercredi », dispositif mis en place par l'État afin de favoriser une meilleure cohérence entre les temps scolaire et périscolaire, et de soutenir le développement d'accueils de loisirs de qualité le mercredi, dans l'intérêt de l'enfant. Cette labellisation a permis à la Commune d'obtenir une bonification du soutien financier versé par la Caisse d'allocations familiales (Caf) au titre du soutien aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), et de développer ainsi une nouvelle offre sur le temps du mercredi.

Sur la base d'une description du territoire, d'une photographie générale de celui-ci et d'une présentation de l'organisation éducative et de loisirs actuelle, le PEdT 2023-2026 dresse le bilan du précédent et définit en conséquence trois axes de travail pour les trois prochaines années :

- La valorisation des ressources du territoire.
- La citoyenneté.
- La prévention.

Ces axes de travail sont le fruit d'une réflexion partenariale entre les services, les élus et les membres du comité de pilotage.

Les axes du « Plan mercredi » définis dans la charte qualité produite par les services de l'État sont les suivants :

- Veiller à la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec ses acteurs et les besoins de l'enfant.
- Développer des activités éducatives de qualité et variées (en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale).

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018-138 du 17 décembre 2018 modifiée portant autorisation de la signature de la convention relative au projet éducatif territorial ;

VU la délibération n° 2021-049 du 26 mai 2021 portant approbation de l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif de territoire (PEdT) ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve la convention relative au projet éducatif territorial (PEdT) 2023-2026, figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

Autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à la mise en œuvre du PEdT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance,
Floriane ESCOLANO**



**Le Maire,
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 08/12/2022
De sa publication le 08/12/2022

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 074-217400266-20221205-DEL_2022_092-DE

Annexe à la délibération n° 2022-092

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

-La maire de la commune de La Balme de Sillingy, dont le siège se situe à 13 route de Choisy – 74330 LA BALME DE SILLINGY.

-Le Préfet de Haute-Savoie,

-La rectrice de l'académie de Grenoble représentée par la directrice académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie agissant par délégation du recteur de l'académie de Grenoble, ci-après nommé la DASEN

-La Caisse d'Allocations Familiales représentée par son directeur

(Le cas échéant)

Les représentants d'autres partenaires (associations, autres collectivités territoriales)

Convient ce qui suit :



Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le projet éducatif territorial - dénommé ci-après « PEdT » élaboré en application de l'article L. 551-1 du Code de l'éducation. Il détermine le cadre dans lequel peuvent être organisées des activités périscolaires au moins pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires ou primaires, prolongeant le service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEdT est élaboré conjointement par la commune siège des écoles ou l'établissement public de coopération intercommunale lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles lui ont été transférées par les services de l'état et les autres partenaires locaux, associatifs ou autres collectivités territoriales.

Article 2 : Territoire concerné

Le territoire et la liste des écoles concernée par le PEdT figurent sur la fiche d'identification de la collectivité en annexe 1

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial

Les partenaires conviennent des objectifs suivants :

Les objectifs du PEdT sont précisés dans le document joint qui constitue ce même PEdT en annexe 2.

Article 4 : Présentation du projet éducatif territorial

Le descriptif du PEdT, qui figure en annexe 2 de la présente convention, précise notamment :

- Un état des lieux précisant les spécificités du territoire, les actions déjà mises en place, les besoins éducatifs
- Le public concerné par le PEdT, celui-ci pouvant s'ouvrir à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'école maternelle au lycée (écoles publiques et privées)
- Les objectifs éducatifs pluriannuels répondant à des besoins repérés et partagés par les partenaires
- Les organisations scolaire et périscolaire retenues (journée type, semaine)
- Les modalités d'organisation des activités proposées et l'articulation avec le ou les projets d'école(s)
- Les articulations entre les activités et les dispositifs existants,
- Les partenaires du projet, la structure de pilotage, sa composition et les modalités de fonctionnement,
- La démarche et les modalités d'évaluation : les indicateurs qualitatifs et quantitatifs retenus en fonction des objectifs visés.

Article 5 : Organisation des activités périscolaires dans le cadre du PEdT

Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, hors du temps scolaire des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux technologies de l'information et de la communication. A ce titre, les ressources des familles ne doivent pas constituer un facteur discriminant à la participation des enfants aux activités proposées.

Quel que soit le mode d'organisation des activités, l'organisateur s'engage :

- à ce que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants soient propres à garantir la sécurité des enfants.

- à ce que les activités périscolaires proposées répondent à un objectif par leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

Aussi, dans le cas où ces activités sont organisées dans le cadre d'un accueil répondant à la définition d'un accueil collectif de mineurs défini par les articles L227-4 et R227-1 du code de l'action sociale et des familles, l'organisateur procédera à sa déclaration auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale.

La liste des organisateurs d'accueils de loisirs partenaires du PEdT figure en annexe 1 de la présente convention. Toute modification de cette liste devra être signalée et fera l'objet d'un avenant à l'annexe 1.

Article 6 : Pilotage et mise en œuvre du projet

Le pilotage, la coordination et la mise en œuvre du pilotage sont assurés par le service de la collectivité. Lorsque cette collectivité a fait le choix de déléguer la coordination et la mise en œuvre du projet à un opérateur dans le cadre d'une convention et/ou une délégation de service public, ce dernier est identifié dans l'annexe 1.

La collectivité s'appuie sur un comité de pilotage tel que défini dans le document descriptif du PEdT et y associe les services de la direction de la cohésion sociale de Haute-Savoie ainsi que ceux de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Article 7 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) : Plan mercredi, CTG, contrat de ville, CLAS.

Ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extra-scolaire.

Ces activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré.

Article 8 : Evaluation du projet

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon une périodicité annuelle.

Article 9 : Durée

Le PEdT est valable à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Des modifications pourront être proposées par la collectivité après validation du comité de pilotage du PEdT sous réserve d'acceptation par l'ensemble des signataires de la présente convention.

La présente convention peut également être modifiée par avenants signés par l'ensemble des parties.

Article 10 – Dénonciation

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

A Annecy, le 14 octobre

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 074-217400266-20221205-DEL_2022_092-DE

**Le Maire de la commune
ou le Président de l'EPCI
S. MUGNIER**

**Pour la rectrice et par délégation
Le directeur académique des services de l'éducation
de la Haute-Savoie**

Le préfet de Haute-Savoie

**Monsieur le directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales
de Haute-Savoie**

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 074-217400266-20221205-DEL_2022_092-DE



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie



ANNEXES AU PEdT DE LA COMMUNE DE

- **Annexe 1** : Liste des organisateurs d'accueils périscolaires participant à la mise en œuvre du PEdT
- **Annexe 2** : PEdT
- **Annexe 3** : Plan mercredi

FICHE D'IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

Collectivité ou EPCI porteur du projet :

Représentée par :

Coordonnées du correspondant chargé du dossier :

Intercommunalité de référence (EPCI) :

Territoire et public concerné (âges) par le PEDT :

Liste des écoles publiques ou regroupement(s) pédagogique(s) du territoire :

Dénomination Ecole ou RPC	Effectif Maternelle	Effectif Elémentaire	Effectif Etablissements secondaires le cas échéant

LISTE DES ORGANISATEURS D'ACCUEILS DE LOISIRS DECLARES AU SDJES DE HAUTE-SAVOIE ET PARTICIPANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

LE CAS ECHEANT PARTENAIRE(S) AU(X)QUEL(S) LA COLLECTIVITE A DELEGUE LA COORDINATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET A UN OPERATEUR (Préciser le (s) nom(s), le mode contractualisation, le rôle exact,)

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 074-217400266-20221205-DEL_2022_092-DE



Mairie de La Balme de Sillingy

13 route de Choisy, BP 44

74331 La Balme de Sillingy

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2023 - 2026

Malgré le contexte sanitaire inédit depuis février 2020 et les mesures gouvernementales mises en place qui ont notamment impacté l'organisation des temps éducatifs de l'enfant, les élus, les équipes éducatives et d'animation s'impliquent dans un nouveau projet éducatif de territoire (PEDT). Afin d'accompagner la rédaction et la mise en place du plan mercredi, il est demandé aux communes de rédiger un PEDT.

Ce PEDT va concerner, pour la commune de La Balme de Sillingy, les enfants scolarisés en école primaire, donc âgés de 3 à 10 ans sur les différents temps de l'enfant ; à savoir, scolaire, périscolaire et extrascolaire et ouvrir les liens et débiter des actions pouvant se poursuivre pour les enfants partant au collège (6^{ème} / 5^{ème}).

Le précédent PEDT a été signé en 2018 pour une durée de trois ans et a été prolongé d'un an, soit jusqu'en décembre 2022 dû à la crise COVID.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Données générales.

Situation géographique.

La commune de La Balme de Sillingy se situe sur l'axe Annecy – Bellegarde.

La commune de La Balme de Sillingy se situe dans le département de la Haute-Savoie, elle adhère, depuis sa création en 1994, à une structure intercommunale, la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU) qui regroupe 7 communes pour une population d'environ 15 000 habitants, et appartient au canton Annecy 1.

Blottie au pied de la montagne de la Mandallaz, La Balme de Sillingy est située à 13 km d'Annecy et couvre une superficie de 1 651 ha pour 5 188 habitants (INSEE au 1^{er} janvier 2021).

Entre montagne et plan d'eau, La Balme de Sillingy offre un cadre de verdure original et plein de charme. Son chef-lieu est situé au pied de la Mandallaz et les nombreux hameaux qui la composent parsèment son territoire.

La Mandallaz domine le village : ses crêtes boisées, sillonnées d'itinéraires balisés conduisent à la tête d'où l'on peut admirer un panorama exceptionnel (arrêté biotope).

Le plan d'eau du Tornet, charmant lieu de détente, est le royaume des pêcheurs et des promeneurs ; le site offre un écrin de verdure calme et ombragé.

Le territoire jouit d'une situation géographique privilégiée, alliant tradition et modernité, La Balme de Sillingy se distingue par son dynamisme : sa proximité d'Annecy en fait un site de choix pour les Balméens, tout en conservant un cadre rural, avec plus d'une dizaine d'exploitations agricoles. Actuellement, de nombreux artisans et commerçants y sont installés. La commune accueille également un marché de producteurs locaux chaque dimanche matin.

La vie associative est également très riche puisqu'une quarantaine d'associations culturelles et sportives proposent des activités aux habitants.

Tout au long de l'année, divers événements organisés par les services municipaux ou par des associations rythment la vie de la commune.

Éléments démographiques

Le nombre d'habitants de la commune de La Balme de Sillingy a augmenté régulièrement depuis 2008. La population est ainsi passée de 4 891 habitants en 2009 pour atteindre 5 027 habitants en 2018 et 5 188 en 2021 (INSEE). Après une forte augmentation de sa population en 2011, la commune est marquée par une stabilité démographique grâce à un équilibre entre les tranches d'âge les plus jeunes qui diminuent (0 – 44 ans) et les tranches d'âge plus âgées (65 - 79 ans) qui augmentent. Cependant, depuis 2021, il est constaté une reprise à la hausse des naissances.

La commune compte plus de 2012 ménages en 2018 contre 1736 en 2008 avec une baisse de la part des couples avec enfants et une augmentation significative des familles monoparentales, passant de 140 en 2008 à 224 en 2018. L'augmentation de la population a forcément une incidence au niveau du parc immobilier. On constate, depuis 2016, une augmentation du nombre de logements commencés au profit du collectif et de taille inférieure à précédemment. Ainsi depuis 2017, 167 logements ont été livrés, soit 39 logements par an et la prospective à 2030 en indique 327, soit 75 nouveaux logements par an en moyenne. Le secteur du Marais (centre) attend le plus de logements à l'horizon 10 ans (réhabilitation du chef-lieu et projets immobiliers). Ces constructions apporteront un dynamisme certain au chef-lieu et une mobilité importante de la population alors que nous pouvons constater une population vieillissante.

Éléments socio-économiques

L'emploi sur le territoire est marqué par une forte présence des commerces, transports et services divers (41,3%) puis une part non négligeable de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (34,9%).

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les professions intermédiaires (28,6%) et les employés (28,4%).

Le taux de chômage avoisine les 10% sur la commune contre 8% au niveau intercommunal. La tranche des 15 – 24 ans est particulièrement touchée par le chômage (17%). Quant au taux de pauvreté, il est plus élevé que la moyenne intercommunale (7% contre 5,2%) tout comme la médiane du niveau de vie des habitants de la commune (25 780€ contre 27 000€).

Forces et faiblesses

La commune de La Balme de Sillingy se trouve sur un axe important qui dessert les deux gros bassins économiques que sont Annecy et Genève. Elle apparaît comme un territoire dynamique au vu de la population qui augmente régulièrement. La Balme de Sillingy n'est pas qu'un axe, c'est également un lieu où il est agréable de se promener avec l'accès à la Mandallaz mais aussi au domaine du lac qui est en pleine restructuration avec une volonté municipale de développer les atouts du domaine du lac avec l'aménagement d'équipements pour toutes les catégories de la population, du plus jeune au plus ancien (pump-track, aires de jeux, aire de fitness, terrains de pétanque...). Les administrés attendent aussi des services de proximité au chef-lieu ; la commune accueille, à ce jour, France service qui se situe à proximité de la mairie mais aussi la poste, nouvellement réhabilitée. Ils veulent pouvoir se

déplacer en modes doux (à pied, vélo ou trottinettes) pour faire le plein de courses, c'est possible grâce aux commerces de centre-ville (boucherie, pharmacie, boulangeries, fleuriste, coiffeur, pizzerias...) et la zone de Vincy commence à offrir de nombreux services également avec boulangerie, kiné, crêperie, boucherie...

La proximité est réelle dans la commune, ce dynamisme économique est complémentaire de l'activité du tissu associatif qui mobilise des bénévoles tout au long de l'année au cours des diverses manifestations. Ces associations sont présentes activement sur le territoire et œuvrent au quotidien auprès des enfants par le biais du sport (basket, football, danse, escalade..), de la culture (peinture, dessin, chorale...), des loisirs (pêche, couture, jeux de société, modélisme...).

Depuis 2017, on constate une stabilité des effectifs scolaires de manière générale avec une progression à la hausse des effectifs maternels La commune compte 3 groupes scolaires ; 1 au chef-lieu et 1 sur chaque hameau ; celui du chef-lieu compte 50% des effectifs communaux en 2021 et les 2 autres groupes scolaires sont de taille équivalente. Les modes d'accueils proposés en périscolaire ou extrascolaire permettent un choix réel du mode de garde pour les familles. Nous constatons, surtout depuis la rentrée de 2021, une hausse de la fréquentation de l'ensemble des accueils ; la restauration collective en est la référence. Depuis septembre 2020, la commune a connu deux ouvertures de classe.

Enfin, gardons en tête que les constructions nouvelles et les mouvements de population qui les accompagnent vont certainement avoir une incidence sur les effectifs scolaires.

Présentation de l'organisation éducative et de loisirs actuels

Ecoles existantes :

Groupe scolaire d'Avully :

1 directrice : 2 classes de maternelles, 4 classes d'élémentaires

Groupe scolaire Marais :

1 directrice pour l'école maternelle : 4 classes de maternelles,

1 directrice pour l'école élémentaire : 7 classes d'élémentaires

Groupe scolaire de Vincy :

1 directeur : 2 classes de maternelles, 3 classes d'élémentaires (plus 1 ouverture de classe – GS / CP)

Horaires Scolaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
MATIN	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
APRES-MIDI	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

Horaires périscolaires pour les 3 groupes scolaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	7h30-8h20	7h30-8h20	7H30-18H30 (accueil de loisirs)	7h30-8h20	7h30-8h20
MIDI	11h30-13h20	11h30-13h20		11h30-13h20	11h30-13h20
SOIR	16H30-18H30	16H30-18H30		16H30-18H30	16H30-18H30

Le centre de loisirs durant les vacances accueille les enfants de 7h30 à 18h30 sur les vacances d'octobre, hiver, printemps et été (le centre est fermé les 15 premiers jours d'août).

Répartition des élèves

ETABLISSEMENT	Effectifs maternels 2014/2015	Effectifs maternels 2017/2018	Effectifs maternels 2021/2022
Avully	48	42	50
Vincy	42	41	51
Marais	128	102	102
Total	218	185	203

ETABLISSEMENT	Effectifs primaires 2014/2015	Effectifs primaires 2017/2018	Effectifs primaires 2021/2022
Avully	81	92	91
Vincy	82	93	78
Marais	185	179	177
Total	348	364	346
Total maternels + primaires	566	549	549

Tarifs périscolaires semaine

Quotient familial	Périscolaire matin et soir (par quart d'heure)	Restauration scolaire
Jusqu'à 800 €	0,55 €	4,40 €
800 € - 2 000 €	0,60 €	4,50 €
> 2 000 €	0,65 €	4,60 €

Avec un service PAI 2,70€

Tarifs périscolaires mercredis

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 074-217400266-20221205-DEL_2022_092-DE

Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi 1/2 journée Jusqu'à 13h
Jusqu'à 800 €	8 €	6 €
801 € - 1 500 €	14 €	9 €
1 501 € - 2 500 €	20 €	13 €
> 2 500 € + extérieurs La Balme/Sillingy	25 €	17 €

Tarifs extrascolaires

Quotient familial régime général	La journée
Jusqu'à 800 €	9 €
801 € - 1 500 €	14 €
1 501 € - 2 500 €	20 €
> 2500 € + extérieurs La Balme/Sillingy	25 €

Les tarifs s'appliquent en fonction du quotient familial afin de permettre une politique tarifaire équitable.

Service scolaire - jeunesse

Afin d'encadrer l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, le service se compose comme suit :

- 9 agents de préparation repas / agents de service,
- 8 ATSEMS,
- 8 animateurs
- Vacataires selon les besoins pendant les vacances scolaires

L'équipe est encadrée par 1 directeur de l'accueil collectif de mineurs, une responsable de service et 1 responsable adjointe.

Ces agents permanents sont en charge :

- de l'encadrement du temps méridien (11h30 – 13h30) par les ATSEMS pour les maternels et par les animateurs pour les primaires.
- de l'accueil du périscolaire du matin (7h30 – 8h20), du soir (16h30 – 18h30) et du mercredi (7h30 – 18h30 avec possibilité de choisir la matinée uniquement avec repas 7h30 – 13h00)
- de l'accueil des temps extrascolaires (vacances pour les 3 – 15 ans sur chaque période sauf les congés de Noël et les 15 premiers jours d'août).

- de l'encadrement des chantiers éducatifs,
- de l'encadrement du CMJ – 29 jeunes conseillers élus des classes de CM1 / CM2
- de l'encadrement des camps avec nuitées

Les outils de communication

La commune de La Balme de Sillingy dispose de plusieurs outils de communication dont le service scolaire – jeunesse bénéficie pour diffuser les informations importantes. Les agents du service communication sont disponibles pour nous épauler au quotidien à travers le travail sur les différentes affiches, les flyers, la création de questionnaires de satisfaction...

Le site internet de la commune est très utilisé par les parents : tous les documents nécessaires s'y trouvent (plaquette, fiches d'inscriptions...) ainsi que diverses informations.

Le panneau lumineux situé au centre-ville permet la diffusion rapide d'informations utiles.

Le facebook de la commune permet également une diffusion des informations mais aussi la possibilité de partager son contenu ou de poser des questions via l'application messenger.

La commune publie plusieurs formats de bulletins, 2 municipaux (juillet et fin d'année) et 2 journaux plus petits (4 pages en automne et printemps) qui sont disponibles en version papier et distribués dans les boîtes aux lettres. Ces publications permettent une transparence des actions de la municipalité et sont des outils appréciés par la population.

Le portail famille permet également un échange d'informations en plus de sa fonction première qui est les inscriptions aux services périscolaires et extrascolaires.

Une des écoles école dispose d'un blog qui facilite aussi la transmission des informations municipales.

Rôle des associations et partenaires extérieurs

Comme évoqué précédemment, la commune dispose d'un vivier conséquent d'associations qui proposent des activités et ce tout au long de l'année autant sur le temps périscolaire que sur l'extrascolaire.

Ainsi, sur les vacances scolaires, des stages sont organisés par le club de foot, de basket et l'école de voile itinérante. Ces interventions permettent aux enfants de pratiquer le sport prévu soit en découverte soit en prolongement de leur pratique hebdomadaire et également d'agrémenter les journées avec des activités ludiques afin de développer un esprit d'équipe, de cohésion mais aussi d'ouvrir les horizons avec une découverte d'une activité autre (foot à 5, randonnée à la Mandallaz, laser game...).

Sur les temps périscolaires, la commune a eu à cœur de mobiliser les ressources humaines et associatives afin que les enfants s'adonnent à des activités variées. Ils ont ainsi pu découvrir la couture ou la sophrologie mais aussi pratiquer la pêche au lac ou participer à des cours de langues étrangères (anglais et allemand).

Soutien de la commune en faveur des écoles :

Prêt des salles aux 3 groupes scolaires

La politique communale au niveau du scolaire est de faciliter l'accès aux structures et équipements communaux. Ainsi, sur différentes périodes, chaque groupe scolaire, avec équité, a accès à ces derniers ; à savoir, la salle Daviet (gymnase) lieu privilégié pour le sport

en hiver et l'agorospace au domaine du lac l'été, à la halle des sports, notamment pour la pratique de l'escalade où, pour ce faire, des parents d'élèves ayant pris en charge financière des transports de l'école (des hameaux) à la structure concernée pour la pratique sportive.

Venue des écoles à la bibliothèque et animation de la conteuse

Là encore, la municipalité part du principe que tous les enfants ont droit à l'accès à la culture et de manière identique. Les écoles qui souhaitent venir à la bibliothèque sollicitent la bibliothécaire en début d'année scolaire. Elle établit alors un planning par période, par école et par classe. Les enfants peuvent alors emprunter un livre, lire un livre sur place ; c'est un temps libre dans un univers culturel avec une possibilité d'échanges avec la bibliothécaire pour les enfants.

La bibliothécaire travaille en partenariat avec les enseignants qui sont susceptibles de la solliciter pour qu'elle prépare, en fonction des thèmes abordés à l'école, un nombre conséquent de livres et de documentation diverse correspondant à leur projet. Son travail ne s'arrête pas là ; elle est en relation avec une conteuse bénévole qui, selon ses disponibilités, anime un conte devant une classe. Les enfants découvrent, par ce biais, un autre aspect du livre et ils peuvent, s'ils le souhaitent, chacun à leur manière, se l'approprier. Cette approche permet donc aux enfants de développer leur imaginaire.

Piscine

Les programmes scolaires incluent le « savoir nager » dès la maternelle. Les écoles de la commune demandent à la commune d'Annecy des créneaux piscine. Lorsque la réponse est favorable, la municipalité a pris la décision de prendre en charge financièrement le coût du transport des groupes scolaires jusqu'à la piscine mais également, le coût des entrées de la piscine (tarif public). Si l'école obtient des créneaux en structure privée, la collectivité prend à sa charge la facture à hauteur du tarif public.

Aide financière et humaines aux sorties scolaires

Les projets d'école ou les projets de classe peuvent inclure l'organisation de séjour en classes vertes ou à la neige. La mairie participe alors financièrement aux classes de neige ou aux classes vertes organisées par les écoles. Si le voyage ou la sortie concerne les classes de maternelles, la collectivité met à disposition les ATSEMS afin d'aider à l'encadrement des enfants.

Festival des Arts scéniques

Le mois de mars sur la commune est synonyme de culture, richesse des échanges, découverte avec l'organisation annuelle du festival des arts scénique par la commune. Durant toute une semaine, des troupes amateurs investissent la salle de spectacle de l'Espace 2000 tous les soirs avec un panel varié de représentations. La commune souhaite en faire bénéficier les enfants des écoles communales et, pour ce faire, elle invite, en alternance, une année sur deux, les maternelles puis les primaires. Le coût des transports des écoles au chef-lieu est pris en charge par la mairie.

APPORTS ET LIMITES ANTERIEURS

Le projet initial et les avancées

La commune est l'initiatrice du PEDT et le pilote depuis qu'une réflexion a été entamée suite à la réforme des rythmes scolaires. Un comité de pilotage a donc vu le jour composé d'élus, d'agents municipaux, des directions des écoles et des représentants de l'éducation nationale. Le souhait initial de la collectivité était une cohérence entre les différents temps de l'enfant ce qui passe par une communication au moment des moments transitoires d'où, à l'époque, le regroupement entre le service scolaire et le service jeunesse. Cette fusion a imposé rapidement le besoin d'avoir une équipe d'animateurs professionnels et donc formés. Les animateurs ont un rôle capital au sein de cette organisation car ils sont un réel repère pour l'enfant ; ils interviennent sur les différents temps périscolaire et l'extrascolaire. Ils sont un repère pour les parents avec un accueil physique effectué par le directeur au quotidien. Ils sont également un repère pour les enseignants avec qui ils communiquent afin qu'il y ait une cohérence au niveau des règles de vie sur les différents temps. Moments privilégiés où les animateurs sont présents sur des temps importants avec les enseignants comme les interventions de la gendarmerie pour prévenir le harcèlement, de la police municipale pour le permis vélo, par exemple.

Ses limites aujourd'hui

L'objectif est clair, travailler ensemble pour une cohérence entre les différents temps de l'enfant.

A ce jour, on peut travailler sur le terrain sur les axes d'amélioration suivants.

Sur une journée, l'enfant traverse plusieurs temps et donc côtoie différentes personnes ; cela peut-être perturbant notamment pour les plus petits. Il s'avère parfois difficile d'avoir une relève optimale entre les différents acteurs. Il est donc nécessaire de travailler la communication.

Le second axe est la difficulté de mettre en relation les activités périscolaires et les projets des écoles.

BILAN DU PEDT 2018 - 2021

Le PEDT est un document cadre qui définit les ambitions éducatives dans le seul intérêt de l'enfant avec l'ensemble des acteurs éducatifs tout en prenant en compte et en incluant les familles. L'enfant est en périscolaire, va à l'école, participe au centre de loisirs et pratique une activité dans le cadre associatif ; c'est le même enfant sur tous ces temps.

Le but de ce document était d'établir une concertation entre les différents acteurs afin de tendre vers une cohérence éducative réelle. Le principal moyen était la mise en valeur de la richesse du territoire en développant les activités éducatives de qualité.

L'évaluation positive :

Le PEDT 2018 – 2021 a permis de renforcer les compétences et l'assise de l'équipe d'animation. Cela passe par une formation nécessaire qui est encadrée par une structure qualifiante, le service et son tuteur sur le terrain. Une animatrice a donc pu être diplômée à l'issue de sa formation BPJEPS. L'équipe d'animation est, à ce jour, un vivier de ressources passant du CAP petite enfance, BAFA et BPJEPS avec différentes spécialités comme « activités physiques pour tous » qui intègrent tous les sports collectifs et les sports nouveaux comme le flag rugby, l'ultimate, le dodge ball ou le tchoukball ou encore le « loisirs pour tous ». La municipalité en place ayant bien conscience de la qualité de cette équipe participe donc à la prise en charge financière des formations qualifiantes ; un animateur est entré en formation en mai 2022 afin qu'il performe son BPJEPS avec l'UC de direction. Cela va permettre

également un détachement possible du directeur officiel en place sur le terrain. Les animateurs peuvent donc proposer, sur les différents temps, des activités adaptées à chaque enfant, à chaque groupe d'enfants en prenant en compte, les âges, la motricité, les capacités de chacun, la météo pure. L'équipe est assez équilibrée en ce qui concerne les domaines d'activités et les enfants ont toujours le choix. Sur le temps méridien et le soir, les activités sont un peu plus compliquées à mettre en place dû aux repas le midi et, le soir, suivant l'heure de départ des enfants mais la proposition est bien présente. Le mercredi est un autre temps, le matin, les enfants ont un temps calme (nécessaire et apprécié). Un tableau trône dans la salle avec les activités possibles ; les enfants s'inscrivent librement. Ce choix de l'activité participe au développement de l'enfant, son épanouissement et aussi tend à son autonomie. Cette dernière est un pilier au niveau du développement de l'enfant et renforcé sur le temps méridien. Dès la grande section et après en avoir informé les enseignants et les parents, les enfants utilisent le self. Ils sont accompagnés par les ATSEMS ; ce qui développe la vie en collectivité, les responsabilise et leur fait entrevoir une éducation au goût. Les enfants sont incités à goûter et comme ils se servent, ils peuvent gérer leur appétit et respecter les autres (par rapport aux quantités). Grâce à cette démarche, ils ont une vision du gaspillage alimentaire car les enfants débarrassent leurs assiettes et doivent trier les déchets. Pendant ce temps, les agents de préparation sont présents à leurs côtés pour leur faire découvrir le goût, détaille les plats proposés... La commune est d'ailleurs inscrite, avec le prestataire de repas actuel dans « le 0 gaspi ». Dans le but de poursuivre ce temps, les grandes sections se rendent dans la cour de l'école primaire après le repas afin de se familiariser avec leur futur environnement. Là encore, ils sont confrontés à un autre monde et d'autres jeux favorisant encore plus leur autonomie. Cette façon de faire est appréciée ; le service a des retours satisfaisants de la part des enseignants.

Les animateurs se réunissent une fois dans la semaine afin de faire un point global et d'évoquer les difficultés rencontrées sur les différents temps ; ces échanges sont primordiaux pour un travail d'équipe efficace. Cette réunion est aussi l'occasion de travailler sur les activités du centre de loisirs et des vacances ; pour un travail optimum, ils remplissent des fiches d'activité qu'ils proposent ensuite au directeur qui valide ou modifie le projet proposé. Un premier travail est fait en commun pour une réflexion générale (objectifs pédagogiques, sorties, activités...) et un second, selon les tranches d'âges attribuées. L'objectif est qu'aucun enfant ne soit laissé de côté, la commune les accueille tous dans un souci d'équité et un accès à tous aux différentes activités.

Les animateurs préparent des séances par cycle de 6 semaines ; ce qui permet un suivi dans les apprentissages et aussi cela permet à l'enfant de constater ses progrès. L'enfant prend ainsi plus confiance en lui et la découverte de ce sport peut permettre aux familles d'envisager une inscription dans le club ou association le pratiquant.

Le fait d'exercer une activité induit aussi la transmission de valeur ; cela favorise le dépassement de soi-même, l'enfant en position d'attente de validation de la part de l'adulte va vouloir bien faire et se prouver qu'il est capable. L'ouverture d'esprit va aussi être observée ; l'enfant va essayer par effet de groupe ou curiosité de faire ; quoi qu'il en soit, il va essayer. Et les autres vont le constater. Tout un travail a été mis en place pour que les enfants se respectent et respectent les autres dans un esprit sain de compétition. On a, par exemple, une rencontre de sport qui a eu lieu entre les enfants des 3 sites communaux sur une journée ; observations du respect, de la compétition, de l'écoute de l'autre et des échanges.

Les associations de la commune peuvent être sollicitées par l'équipe d'animation pour différents projets (comme l'association de pêche ; l'animateur participe avec les enfants aux séances qui sont très appréciées ; ce sont une réelle découverte notamment dû à une méconnaissance de l'activité).

Il ne faut pas oublier que cette équipe travaille à l'année avec les enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires, cela facilite, comme on l'a déjà précisé, les relèves avec les différents acteurs côtoyant l'enfant et donc la connaissance des difficultés dû aux différents groupes scolaires mais aussi, l'aspect plus intime, plus familial, plus personnel des situations dans lequel l'enfant se trouve. Il en découle une réelle relation de confiance entre les animateurs et les enfants.

L'évaluation négative :

Plusieurs acteurs (enseignants, animateurs, agents de service et les temps de la journée de l'enfant. Ces derniers ont des exigences communes et d'autres qui diffèrent, il va falloir tendre vers une uniformité des règles sur les temps scolaires et périscolaires. Les enfants ont ces mêmes repères mais ils distinguent les temps et les fonctions de chacun.

Un deuxième point d'attention se porte sur le rôle et la posture de l'animateur. Pour les enfants, les animateurs sont présents en tant qu'adultes bien entendu mais aussi en tant que partenaires de jeux, d'activités ludiques et le rôle de responsable peut parfois ne pas être assez ancré. La communication entre les acteurs peut s'avérer parfois incomplète.

Une troisième problématique à aborder est la communication entre tous les agents. Les ATSEMS interviennent sur une journée complète et sont en lien direct avec les enseignants et la direction. Mais elles ont aussi un rôle dans la relève des informations avec les animateurs. Et inversement, les animateurs ont ce rôle vis-à-vis des ATSEMS d'autant plus qu'ils partagent le temps du mercredi avec les mêmes enfants. Le directeur du centre de loisirs est présent régulièrement sur le terrain et entretient ce lien avec les enseignants et directions. La responsable du service et son adjointe y sont régulièrement aussi, ce qui facilite les échanges et la communication. Pour faciliter les relations et être cohérent en tant qu'acteur actif dans les rythmes de l'enfant, la responsable du service participe, avec la maire-adjointe déléguée au service, aux conseils d'école.

Cette communication est à travailler et à améliorer pour que l'accueil des enfants soit encore plus qualitatif.

Le COVID rend difficilement évaluable le PEDT 2018 – 2021 (confinements, non brassage des élèves, absence des agents...) et n'a pas permis un développement optimum des objectifs ou en a au moins freiné les résultats. Les confinements et autres mesures drastiques ont, malgré tout, permis de constater que les enfants comme l'ensemble des acteurs de la vie éducative, font preuve d'une grande capacité d'adaptation et de résilience. Tous ont dû intervenir dans des conditions et moments anxiogènes. La commune a, durant cette période, accueilli les enfants du personnel soignant de la commune et du secteur. Les enfants, le personnel enseignant et communal ont fait preuve d'une solidarité et d'un investissement qu'il faut souligner avec toujours en tête, la prise en charge des enfants dans les meilleures conditions possibles et bien entendu, le respect de leur rythme et la prise en compte de leurs difficultés sur cette période avec une possible rupture sociale. Il est donc nécessaire de garder en tête ce facteur « stress » car certains enfants ont eu et ont encore du mal à être en groupe sereinement ; il va être nécessaire d'en tenir compte encore quelques mois (certains enfants sont suivis pour stress, dépression,...).

Avec tous ces éléments, on se rend bien compte que la réflexion et l'écriture du PEDT sont primordiales et très utiles et, ce, malgré la situation encore inconnue au niveau sanitaire et politique. Les élus de la commune souhaitent mettre tout en œuvre pour que les enfants se sentent en sécurité tout en continuant à travailler sur les valeurs de la république que sont, le respect, l'égalité, la laïcité.

PEDT 2023 - 2026

L'élaboration du PEDT permet à tous les acteurs éducatifs d'avoir une réflexion sur la place de l'enfant qui est au centre du projet. Ce travail est donc alimenté par le précédent document élaboré et ce qu'il en ressort comme analyse, conclusions.

Les deux années COVID ont permis de donner des éléments significatifs dont il faut tenir compte dans la rédaction de ce projet pour 2023 – 2026.

Le respect, la tolérance, l'équité, la laïcité tissent la toile de fond du PEDT pour aboutir à une cohérence pour l'enfant grâce à des objectifs définis et les actions pour y parvenir qui incluent l'ensemble des partenaires locaux.

Les objectifs prioritaires :

La commune souhaite que le travail soit défini selon 3 axes prioritaires qui sont déclinés ci-dessous.

Axe de valorisation des ressources du territoire

Le PEDT est un document qui permet d'entériner les différentes relations entre les acteurs de l'enfance à travers le travail en commun, la communication, les échanges et la recherche du bien-être de l'enfant. Ceci ne peut se faire sans un nombre conséquent de partenaires et une collaboration entre eux pour réaliser des actions cohérentes par la mise en place de projets communs et la mise en relation constante des différents acteurs comme les associations, partenaires extérieurs, enseignants, animateurs... Le but est le lien, le lien intergénérationnel, le lien avec des prestataires institutionnels...et que tous les acteurs y participent à un moment donné ; chacun à son niveau ; tout ceci pour une cohérence et suivi de l'action.

Axe de la citoyenneté

L'enfant est un citoyen en devenir, en poursuivant son épanouissement personnel, il va vivre en société et être acteur de la vie civique.

Les enseignants ont dans leur programme à suivre et ce dès le cycle 2 l'enseignement moral et civique. Ce dernier poursuit 3 finalités qui sont le respect d'autrui, l'acquisition et le partage des valeurs de la république et enfin construire une culture civique.

Afin que tous les enfants trouvent sa place de citoyen, le PEDT va participer à bâtir un socle commun de valeurs à travers une relation de proximité avec l'équipe enseignante et un travail au quotidien d'application de ces bases à travers le jeu, les activités, le savoir-vivre ensemble...pour qu'émerge de la solidarité, une capacité de jugement, de liberté et avoir comme finalité le sentiment d'appartenir à la société en tant que citoyen à part entière.

Axe de la prévention

Cet objectif est nouveau dans la réflexion pure, la commune en est aux prémices mais il semble qu'afin d'éviter que cela devienne un problème, cet axe mérite un développement.

Il est quand même nécessaire de prendre en compte le territoire et d'établir un diagnostic afin de prioriser les actions premières. Le travail nécessite là aussi, une réelle collaboration avec des institutions qui ne se situent pas forcément sur le territoire comme, en premier, le collège puis le département et aussi le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Au niveau de l'axe de valorisation des ressources du territoire

Un des objectifs du précédent PEDT était la mobilisation des ressources du territoire pour un accès pour tous aux connaissances, sports et loisirs. Une des propositions qui s'impose est au-delà de cette mobilisation, c'est la valorisation et l'exploitation des ressources du territoire complète afin de pérenniser ces activités et actions.

Sur le temps périscolaire, depuis la rentrée de septembre 2021, les agents ont vu leur emploi du temps et tâches légèrement modifiés. Afin d'affirmer la cohérence dans laquelle les élus se situent pour la place de l'enfant et la prise en compte de tous les temps, l'accueil du matin est assuré par les ATSEMS (et non plus par les animateurs) ainsi, la relève et la continuité sont présentes sur la journée.

Cette démarche est bénéfique à tous et particulièrement pour les maternels car les ATSEMS sont présentes sur la journée. Ces dernières ont vu un changement significatif dans leur emploi du temps car une pause de 45 minutes leur a été proposée en début d'année afin qu'elles puissent réellement couper. Le retour des agents concernant cette pause est positif et ils souhaitent la conserver. Ils se sont rendu compte qu'elle améliorerait considérablement leur journée. Quant aux agents de préparation, ils sont présents conjointement aux ATSEMS et aux animateurs dans la salle de restauration ; ils s'occupent des plats (recharge) et ils aident les enfants à se servir si besoin ou à valoriser les mets proposés. Les missions et rôles de chacun ont été éclaircis et permettent un meilleur rouage sur la journée.

La commune de La Balme de Sillingy était signataire d'une entente avec la commune voisine de Sillingy. Suite à la crise sanitaire, les élus des deux communes ont voulu réfléchir sur les avantages et inconvénients de ce partenariat. La crise a obligé les communes à limiter les brassages ; jusque-là, La Balme de Sillingy accueillait la tranche des 6 – 15 ans et Sillingy, les 3 – 6 ans. Dès décembre 2021 et les restrictions annoncées pour la rentrée de janvier 2022, les deux communes ont longuement réfléchi et pris la décision d'accueillir chacune « ses » enfants ; de 3 à 10 ans pour les mercredis et les 3 à 15 ans pour les vacances. Cette modification d'organisation a demandé à chaque directeur de centre une répartition différente dans les tranches d'âge. Accueillir la tranche d'âge des 3 – 6 ans impose une législation stricte au niveau du nombre d'encadrants et une recherche au niveau des activités et aussi une appropriation du rythme de l'enfants. Ceci suppose un approfondissement dans la recherche des activités, des sorties...

Les élus ont voulu connaître l'avis des parents sur cette nouvelle organisation par le biais d'un questionnaire de satisfaction transmis après les vacances de février. Les agents avaient déjà constaté que certaines familles, notamment étrangères et non véhiculées, avaient inscrits leurs enfants. L'accueil ouvrait donc ses portes à des familles inconnues en extrascolaire. Le questionnaire l'a confirmé : la proximité s'est révélée un facteur déterminant pour les familles. Cette analyse a permis d'orienter l'entente de façon à privilégier l'accueil de tous les enfants de la commune dans un même lieu. L'accueil doit donc être qualitatif et les animateurs réfléchissent pour que les activités soient diversifiées, accessibles à l'ensemble des enfants. C'est également dans cette optique que la commune souhaite prolonger le PEDT avec le plan mercredi.

C'est à ce moment-là que le réseau doit servir ; la commune est un vivier de ressources associatives avec des personnes qui s'investissent au quotidien sur le terrain afin que les enfants appartiennent à un groupe, pratiquent un sport, aient un accès à la culture et aux loisirs.

A ce jour et considérant ces éléments, il semble donc primordial de définir les orientations prioritaires suivantes :

- poursuivre les formations des agents (en 2022, un BPJEPS formé pour avoir l'UC de direction) et d'approfondir le volet de l'accueil des 3 – 6 ans (activités plus ciblées, plus préparées...).
- continuer d'accueillir des stagiaires (sur l'année ou ponctuellement), pour le service, cela permet de renforcer l'équipe et pour les stagiaires, une réelle expérience sur le terrain.
- réfléchir à un travail de partenariat avec les différents acteurs : les associations, les parents, les enseignants, le service scolaire – jeunesse pour des interventions transversales si possibles autant sur le temps scolaire que périscolaire et extrascolaire.
- développer ce partenariat avec les acteurs locaux notamment en collaborant (quel que soit la manière : interventions, communication,...) sur l'organisation de stages, d'évènements mais aussi permettre des interventions périodiques par le biais de cycles (pêche, danse, anglais, allemand, sophrologie, ateliers de couture...).
- développer des actions avec le tissu économique (décoration des vitrines des commerçants pour les fêtes, découverte des métiers des artisans locaux, participation au marché de Noël...)
- développer un partenariat avec des prestataires extérieurs afin que la découverte d'activité soit riche et variée.
- écriture et développement du plan mercredi.
- pérenniser des relations avec certains partenaires institutionnels comme le SILA et leur mallette qui permet, à travers des jeux, de découvrir le bassin annécien sous une autre forme que le tourisme. Le rôle de l'intervenant est important car il suit une formation et il doit produire un rendu ; ce n'est donc pas une consommation pure du ludique.
- renforcer l'accès à la culture pour tous et gratuitement avec la mise en place, en collaboration avec le service communication - proximité de la commune, dès septembre 2023, l'accès au panel d'activités proposées par le projet des « micro folies » sur les différents temps de l'enfant. Ce musée virtuel en plus d'être une vraie opportunité pour la population balméenne est mobile et va pouvoir être utilisée au niveau du scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire en lien avec les projets de chacun. Un animateur dédié interviendra ce qui amène une plus-value lors des rencontres ; ces musées numériques permettent de consulter jusqu'à 4 000 œuvres issues des grandes institutions culturelles nationales, mais aussi de 24 musées des Hauts-de-France et des plus beaux châteaux de France. Cette offre permet également de découvrir la musique, l'opéra, la sculpture, le design ou les arts visuels. Cet outil d'éducation virtuelle peut se faire selon plusieurs modes, abordés différents thèmes, avec tablettes, casques...

Selon cet axe à développer, il est clairement identifié que les élus de la commune souhaitent poursuivre le travail entamé par le précédent PEDT au niveau de la qualité des intervenants et la valorisation de ces personnes ressources et des différents projets afin que tous les enfants aient un accès à la culture, aux loisirs et aux sports de manière équitable.

Au niveau de l'axe de la citoyenneté

La citoyenneté est, avec ses droits et devoirs, un élément primordial du PEDT. En l'incluant ainsi, il y a une reconnaissance de l'enfant en tant que citoyen, acteur de la cité, de la ville ce qui induit une activité civique et morale pour chaque enfant. Un constat pourtant s'impose rapidement au niveau de la société, c'est un déclin, un désintérêt pour l'implication citoyenne.

Les enfants sont le socle de notre société et il en va de notre devoir à tous acteurs éducatifs de faire reconnaître cette appartenance à notre société afin que chaque enfant respecte les valeurs démocratiques.

L'enfant en ayant conscience de ces dernières peut s'engager entièrement en intégrant l'idée de respect de l'autre et selon le principe

Ce travail doit être fait dans une cohérence des temps ; ces valeurs se retrouvent dans tous les moments de la vie collective et donc, pour l'enfant, pendant chaque temps et avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Le comportement de chacun est donc capital dans le savoir-vivre et la tolérance tout au long de la journée.

Tout ceci a comme base les règles de vie qui doivent être communes ou au moins en cohérence entre les temps et leurs applications par tous.

Pour que cela fonctionne, les enfants doivent adhérer au système et en comprendre l'intérêt. Le rôle de l'enseignant, à travers l'enseignement moral et civique, est primordial pour que les enfants comprennent les valeurs de la république et les institutions qui la régissent.

La première pierre est l'écoute de l'autre et en retour la possibilité de s'exprimer, d'exprimer ses opinions et ses idées tout en écoutant les autres. Cette communication entraîne une compréhension de l'autre et donc facilite l'acceptation de la différence. Mais ce n'est pas tout, cette démarche développe l'esprit de coopération et l'appartenance à un groupe. Pour ce faire, les enseignants, comme le personnel encadrant les enfants, utilisent dès que possible des situations concrètes pour mettre en perspective les valeurs qui régissent la société et la démocratie.

Les moyens mis en place pour devenir citoyen sont multiples et se retrouvent au quotidien et dans chaque situation que vit l'enfant. Le langage et la politesse permettent la construction initiale de chaque échange ; une attention particulière doit être accordée autant en classe qu'en jeux extérieurs ou en ateliers.

En plus des temps classiques, un temps est particulièrement apprécié, ce sont les réunions et représentations du conseil municipal jeunes (CMJ) qui compte 29 élus dont un maire-jeune. Une animatrice du service jeunesse est dédiée au CMJ prépare l'ordre du jour des réunions, travaillent les projets en collaboration avec les élus afin qu'un maximum puissent se concrétiser. Le CMJ regroupe des enfants de CM1/CM2 des 3 sites scolaires, les conseillers municipaux jeunes sont élus par leurs camarades. L'organisation de ces élections est confiée à l'animatrice qui intervient dans les classes, sur le temps scolaire, afin de présenter aux enfants le CMJ, son rôle et fait une présentation de la commune et synthétise les missions des élus. Elle évoque à cette occasion les différentes strates de l'Etat à la commune. L'enseignant peut ainsi travailler en amont et en aval ce thème à travers l'enseignement moral et civique. Les enfants candidats font campagne, les élèves de CM1 / CM2 votent sur le même mode que les adultes (carte d'électeurs, bulletins, enveloppes, isolements, urne puis dépouillement et résultats). Les conseillers municipaux jeunes élus se réunissent 2 fois par mois (en moyenne) en présence des maires-adjoints et de l'animatrice et ont 2 assemblées plénières dans l'année. Lors de la première, un maire-jeune est élu. et la seconde clôture l'année. Ils sont également pris en photo avec l'écharpe tricolore pour figurer sur le site internet de la mairie.

Les élus ont souhaité valoriser l'investissement des élus jeunes et, en remerciement, cette année, ils ont tous reçu un pin's et un sac pour travailler (crayon, carnet de prise de notes, gourde). Madame le maire est présidente de la première séance et invite généralement un député et / ou un sénateur. Cette implication prouve que le CMJ est important pour la commune, c'est un rouage public. Cette démarche légitime la place des jeunes élus qui se sentent valorisés et écoutés. Les différentes actions mises en place par le CMJ sont communiquées sur le site de la mairie et relayées sur les réseaux sociaux. Les élus jeunes sont invités aux cérémonies communales et aux événements municipaux où ils prennent régulièrement la parole. Cette instance représente les élus municipaux jeunes de la commune et est reconnue en tant que telle.

Afin de développer et de pérenniser cet axe, les orientations prioritaires sont les suivantes :

- développer le sens de l'engagement en favorisant la participation des enfants dans chaque structure et temps afin de faire émerger des idées, des envies et valoriser ces prises

d'initiatives tout en limitant les débordements incongrus et en discussion.

- créer un livret du civisme en tant que projet transversal scolaires (avec entre autre la description des règles communes).
- renforcer les actions, le devoir de mémoire autour des commémorations.
- réfléchir à un objectif commun aux 3 groupes scolaires autour de la citoyenneté.
- améliorer la communication des actions du CMJ aux écoles.

Au niveau de l'axe de la prévention.

Cet axe est nouveau dans le PEDT et il semble important qu'il y figure.

La brigade de gendarmerie est présente sur la commune et la mairie dispose aussi d'un service de police municipale qui se trouve être également pluri-communale.

Dans cette logique, il va de soi que ces acteurs du territoire sont tous en lien et que celui-ci peut s'établir avec les plus jeunes par diverses actions et dès le plus jeune âge ; cette sensibilisation est essentielle pour leur avenir.

Les élus de la commune sont convaincus que des actions transversales seront un soutien de taille dans la prévention. Ces dernières vont en continuité ou en soutien des deux axes précédemment expliqués.

Une des premières luttes remarquables de la commune est celle des incivilités. Elles existent, c'est une réalité mais elles sont maîtrisées par le travail conjoint des gendarmes et de la commune.

Le service de la police municipale joue un rôle primordial au quotidien avec une disponibilité quotidienne sur le territoire. Les agents îlotent dans les hameaux comme au centre-ville, ils exercent à voiture et à pied. Ils sont présents aux entrées et / ou sorties des écoles ; les enfants les voient tout comme les parents. C'est une volonté politique de rassurer la population par des actions simples et quotidiennes. Ils peuvent se trouver sur le bord des routes pour exercer des contrôles de vitesse, de papiers...notamment aux abords des écoles ou sur des routes où la vitesse est connue.

La municipalité a également décidé de mettre en place le système de plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement. Tous les agents travaillant avec les enfants ont une télécommande avec 2 boutons qui permet de prévenir, selon l'acte, le danger, soit la police municipale, soit la gendarmerie.

Les agents de la police municipale font donc partie intégrante du champ de vision des enfants, il n'y a pas de crainte, ni de peur, cela facilite, du coup, le regard que peuvent avoir certaines personnes sur l'uniforme.

La municipalité actuelle et le service scolaire – jeunesse a pleine conscience des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes face à la société actuelle et à ses problématiques et souhaite intervenir concrètement auprès de ce public afin qu'il conserve une identité citoyenne acquise avec le travail effectué et décrit ci-dessus. Effectivement, tout est lié.

Le premier pas vers la prévention est un travail de terrain avec une volonté des élus de faire participer les jeunes à la vie municipale et civique. Le CMJ est l'exemple le plus concret.

Les élus du CMJ ont pu découvrir la gendarmerie. Ils ont pu discuter avec les gendarmes qui leur ont expliqué leur travail au quotidien tout en faisant passer des messages forts et civiques. Les membres du CMJ ont pu démarrer les motos, faire un parcours de tirs, essayer les gilets par balle ou visiter les cellules. Ce moment a été un instant fort de leur mandat ; les gendarmes ont été attentifs à tous et cette expérience est à renouveler.

Concernant les enfants de primaires, une réflexion a été menée par les élus et la proposition suivante a été faite aux directeurs d'école : la possibilité d'avoir une intervention des agents de la police municipale pour que les enfants puissent obtenir l'APER (attestation première éducation à la route) cette année. Dès la rentrée de septembre 2022 et pour les années suivantes, les élèves vont pouvoir accéder au SARV (savoir rouler à vélo). Cet enseignement à la sécurité routière débute, par contre, dès le cycle 1 et ce jusqu'au cycle 3. Les enfants

acquièrent ainsi des compétences en ayant différents statuts ; de passer de piéton à l'éboueur puis rouleur. L'élève doit apprendre à se déplacer, à organiser son trajet en fonction des risques et dangers de l'environnement, savoir déplacer un véhicule en groupe, identifier les panneaux de signalisation, identifier les gestes de premier secours et savoir les mettre en pratique. Le service de police municipale s'est, pour ce faire, équipé du matériel pédagogique nécessaire et il est proposé d'effectuer un traçage / un parcours dans les cours d'écoles. Durant ces parties pratiques, les enseignants et les animateurs étaient présents et assistaient les agents municipaux.

En parallèle, une seconde proposition leur a été faite, c'est l'intervention d'un gendarme référent sur le département pour la lutte contre le harcèlement pour les élèves de CM2. Cette intervention de 2 heures a eu lieu pendant le temps scolaire avec la présence d'animateurs (lien périscolaire) et d'agents de la police municipale.

Les actions ne s'arrêtent pas aux portes de l'école primaire et se poursuivent lors d'un moment clé dans la vie des enfants qui est le départ du jeune au collège ; il sort de l'école primaire, du quartier où il réside pour un univers totalement différent dans l'organisation, le travail, la prise de décision pour acquérir son autonomie.

Il semble donc intéressant de conserver un lien avec les acteurs qui interviennent au collège. Une convention a été signée avec le collège afin qu'un animateur puisse travailler, discuter et garder le contact avec nos jeunes. Ce travail mérite d'être approfondi, suivi et être plus en lien avec les acteurs du collège et, également, les parents. Cette intervention doit être efficace et travaillé.

La commune travaille avec l'association Passage qui mène des actions éducatives et sociales sur Annecy notamment. Avec elle sont organisés les chantiers éducatifs qui permettent à des mineurs balméens de travailler sur la commune ; ils sont encadrés par les services municipaux et exercent des missions de nettoyage, de désherbages, de tris de papiers... une première expérience qui a tout d'une embauche avec un envoi de CV et lettre de motivation, un entretien....

La commune envisage une concertation qui s'étend à d'autres partenaires dans le but d'aller plus loin dans la prévention de manière générale avec le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui est une instance française chargée de la coordination locale du contrat local de sécurité (CLS) ou de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Il réunit, selon le territoire, l'ensemble des acteurs (élus, représentants de l'Etat,...) prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Les élus de la commune sans être inscrit dans ce cadre précis ont déjà mis des actions pouvant faire parties de cette démarche avec, par exemple, la participation citoyenne ou l'opération « tranquillité vacances ».

Afin de développer cet axe, les orientations prioritaires sont les suivantes :

- développer et maintenir un lien entre les enfants élus du CMJ avec les différentes instances en multipliant les visites (gendarmerie, sénat), les rencontres (les élus locaux, les députés et sénateurs).
 - développer les actions avec les acteurs extérieurs.
 - établir un planning annuel des interventions du référent gendarmerie pour la sensibilisation à la lutte contre le harcèlement en lien avec les directions d'écoles et approfondir le travail en classe et avec les animateurs.
 - former le personnel volontaire à la lutte contre le harcèlement.
 - pérenniser la mise en œuvre du passage de l'APER en lien avec les enseignants et les animateurs.
 - favoriser une meilleure connaissance des acteurs de la prévention par les enfants.
 - lutter contre toutes les formes d'incivilités.
 - réflexion sur la mise en place d'un CLSPD.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est formé des élus de la commune (différentes délégations), des agents du service scolaire – jeunesse, des directeurs des écoles communales, des parents d'élèves et des partenaires associatifs.

Son rôle est, une fois les débats clos, valider les orientations proposées et les actions à mettre en place.

Une réflexion est en cours pour la mise en place de groupes de travail en place afin de travailler certains thèmes pour la mise en œuvre d'une transversalité et ainsi pouvoir ajuster, actualiser et suivre les dossiers.

La démarche de l'évaluation

L'évaluation est indispensable mais pourrait revêtir différentes formes.

Comme son nom l'indique, le PEDT est un projet et, comme tout projet, il doit être adaptable, ajustable d'autant plus qu'il est humain avec comme place centrale l'enfant.

Conclusion

Le PEDT de la commune de La Balme de Sillingy définit des axes centraux avec des objectifs prioritaires nécessaires à la mise en place et à l'évolution du projet avec, en point d'horizon, une qualité de service tout au long de la journée, dans tous les temps de prise en charge de l'enfant et en partenariat avec tous les intervenants éducatifs. La volonté des élus est claire, l'enfant doit être citoyen tout au long de son parcours scolaire et épanoui dans les temps libres avec des découvertes artistiques, culturelles, sportives, humaines. Cette construction civique et républicaine ne peut se faire que si les différents intervenants collaborent et travaillent ensemble.



**Mairie de La Balme de
Sillingy**
13 route de Choisy, BP 44
74331 La Balme de Sillingy

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID : 074-217400266-20221205-DEL_2022_092-DE



PLAN MERCREDI 2023 - 2026

PORTEURS DU PROJET : PLAN MERCREDI

Durée du projet : 2023 - 2026

Porteur du projet : commune de la Balme de Sillingy - madame le maire : Séverine MUGNIER

Responsable projet : Christelle COMBET - responsable service scolaire - jeunesse –
ccombet@labalmedesillingy.fr

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 
ID : 074-217400266-20221205-DEL_2022_092-DE

TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNEES

Depuis quelques années et suite à une volonté politique, les communes de la Balme de Sillingy et Sillingy avaient signé une entente pour l'organisation des accueils de loisirs du mercredi et des vacances. La crise sanitaire a mis à mal ce schéma et les services, comme les enfants ou parents, ont dû s'adapter aux mesures gouvernementales.

Afin de suivre ces dernières et notamment la limitation des brassages (niveau 3), les deux communes ont décidé, fin d'année 2021, d'accueillir « ses » enfants pour la rentrée de janvier 2022 et pour les vacances de février 2022. La municipalité, soucieuse de ses administrés, a souhaité connaître l'opinion des principaux intéressés par le biais d'un questionnaire. La majorité des familles ont perçu favorablement l'accueil de tous (fratrie...) dans un même lieu. Depuis janvier 2022, l'entente est non renouvelée et la commune de La Balme de Sillingy accueille ses enfants de 3 à 10 ans sur le temps périscolaire et ses 3 – 15 ans sur le temps extrascolaire.

ETABLISSEMENT	Effectifs maternels 2021/2022
Avully	50
Vincy	51
Marais	102
Total	203

ETABLISSEMENT	Effectifs primaires 2021/2022
Avully	91
Vincy	78
Marais	177
Total	346
Total maternels + primaires	549

PILOTAGE ET COORDINATION

Comité de pilotage :

Madame le maire

Madame la maire-adjointe déléguée aux affaires scolaires et jeunesse.

Les membres de la commission scolaire - jeunesse

Les directeurs d'école

Référent : Christelle COMBET - responsable service scolaire - jeunesse –
ccombet@labalmedesillingy.fr

Le centre de loisirs de la commune de La Balme de Sillingy accueille le mercredi de 7h30 à 18h30 dans les locaux de l'école du Marais d'été et périscolaire. La capacité maximale est de 80 enfants. Les familles peuvent inscrire les enfants à la journée ou à la demi-journée avec le repas inclus (départ à 13h00). L'équipe d'animateurs étant pérenne et à l'année, le lien avec les enseignants et les parents est établi.

I LES AXES DU PLAN MERCREDI :

1/ La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant :

Le centre de loisirs de la commune se situe dans les locaux de l'école maternelle et primaire du Marais (école du chef-lieu) ainsi qu'à la salle Daviet. Depuis le début d'année 2022, une des conséquences de la crise sanitaire a induit une modification de l'accueil des enfants ; les 3 – 5 ans de la commune de La Balme de Sillingy sont accueillis dans nos locaux et plus à Sillingy (commune qui accueille également ses enfants).

Pour que cette intégration se passe dans les meilleures conditions pour les enfants, la responsable a eu un entretien avec la directrice de l'école maternelle pour définir l'utilisation des locaux et du matériel sur ce temps. Ainsi, les agents du centre de loisirs peuvent utiliser les lits pour la sieste, la salle de motricité et les éléments présents, les jeux pédagogiques intérieurs et le matériel extérieur.

Par ailleurs, dans le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire, un travail est effectué sur la prise d'autonomie pour les grandes sections de maternelles. Les restaurants scolaires sont tous équipés de self. Dès la grande section et après en avoir informé les enseignants et les parents, les enfants utilisent le self. Ils sont accompagnés par les ATSEMS ; ce qui développe la vie en collectivité, les responsabilise et leur fait entrevoir une éducation au goût. Les enfants sont incités à goûter et comme ils se servent, ils peuvent gérer leur appétit et respecter les autres (par rapport aux quantités). Grâce à cette démarche, ils ont une vision du gaspillage alimentaire car les enfants débarrassent leurs assiettes et doivent trier les déchets. Pendant ce temps, les agents de préparation sont présents à leurs côtés pour leur faire découvrir le goût, détaille les plats proposés... La commune est d'ailleurs inscrite, avec le prestataire de repas actuel dans « le 0 gaspi ». Dans le but de poursuivre ce temps, les grandes sections se rendent dans la cour de l'école primaire après le repas afin de se familiariser avec leur futur environnement. Là encore, ils sont confrontés à un autre monde et d'autres jeux favorisant encore plus leur autonomie. Cette façon de faire est appréciée ; le service a des retours satisfaisants de la part des enseignants.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs a des objectifs similaires aux projets d'écoles de la commune à savoir, le respect du rythme de l'enfant, le développement de la socialisation et l'autonomie de l'enfant, favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité, l'éducation à la citoyenneté, aux valeurs de solidarité, respect, tolérance et partage, l'apprentissage de la vie en collectivité, favoriser les relations avec les familles.

Dans un souci de cohérence, l'équipe d'animation est permanente à l'année. C'est une réelle volonté que de professionnaliser leurs interventions sur les temps périscolaires et extrascolaires et même scolaire. Depuis cette année, le service de police municipale a proposé aux directions d'écoles, la possibilité de faire passer l'APER ; les séances à vélo ont été réalisées dans les cours d'écoles en présence de l'enseignant, des agents du service de la police municipale et d'animateurs du service jeunesse. La commune va permettre d'intégrer le « savoir rouler » dès l'année 2022 – 2023. Une autre intervention a mobilisé ces mêmes acteurs, c'est celle d'un gendarme référent sur le département dans la lutte contre le harcèlement. Les enfants ont ainsi tous les acteurs de leur journée présents ; ce lien est primordial et favorise les échanges.

La responsable du service est présente, avec madame la maire-adjointe, cela favorise le lien entre les équipes enseignantes et les animateurs. Cette proximité se retrouve au quotidien puisque la collaboration s'effectue également par mail ou téléphone.

Lors des premiers conseils d'école, les enseignants présentent les projets à l'année. La présentation du projet pédagogique de l'accueil de loisirs serait à présenter lors de cette réunion. Cela permettrait de faire plus facilement des liens entre les différents projets.

Avec la stabilité de l'équipe d'animateurs pendant les temps périscolaires, une relation de confiance s'est établie entre les enseignants et les animateurs ce qui permet un meilleur suivi des enfants et favorise les relations avec les parents. Tout s'imbrique car tous les acteurs communiquent autour de l'enfant.

2/ L'accueil de tous les publics

a/ enfant en situation de handicap :

Dans le cadre des différents accueils et à la demande de parents, l'accueil d'enfants en situation de handicap est une question qu'élus et professionnels se posent et ils réfléchissent aux moyens à mettre en place pour faciliter l'inclusion des enfants en situation d'handicap.

Les équipes ont pu réfléchir sur les difficultés rencontrées et les solutions à trouver dans le but d'anticiper un accueil réfléchi et adapté.

La démarche proposée pour préparer l'accueil d'un enfant en situation de handicap est la suivante:

- créer un premier lien avec une rencontre avec la famille et l'enfant pour présenter le fonctionnement du centre et échanger sur les adaptations possibles.
- présentation du handicap de l'enfant à l'équipe d'animation et explication de la posture à adopter en incluant toutes les difficultés et toutes les solutions. C'est un réel échange entre professionnels pour un accueil optimal et en sécurité. Les parents doivent être associés à la démarche et le choix d'un animateur référent (volontaire) est un plus ; cela faciliterait réellement l'inclusion de l'enfant.
- formation des animateurs.
- faire un point régulier avec la famille sur les évolutions et les problématiques rencontrées après une possible concertation avec l'enseignant. Ce lien entre l'accueil de loisirs et l'école est primordial. Si cela s'avère nécessaire, une rencontre avec les autres professionnels accompagnant l'enfant est pertinente.

b/ la politique tarifaire :

La commune de La Balme de Sillingy propose des tarifs en fonction du quotient familial afin de permettre une équité entre les familles.

Tarifs périscolaires mercredis

Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi ½ journée Jusqu'à 13h
Jusqu'à 800 €	8 €	6 €
801 € - 1 500 €	14 €	9 €
1 501 € - 2 500 €	20 €	13 €
> 2 500 € + extérieurs La Balme/Sillingy	25 €	17 €

Quotient familial régime général	La journée
Jusqu'à 800 €	9 €
801 € - 1 500 €	14 €
1 501 € - 2 500 €	20 €
> 2500 € + extérieurs La Balme/Sillingy	25 €

c/ développement de la mixité sociale

Depuis quelques années, la commune de La Balme de Sillingy était signataire d'une entente avec la commune voisine de Sillingy au niveau de l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires. Suite à la crise sanitaire, les élus des deux communes ont voulu réfléchir sur les avantages et inconvénients de ce partenariat. La crise a obligé les communes à limiter les brassages ; jusque-là, La Balme de Sillingy accueillait la tranche des 6 – 15 ans et Sillingy, les 3 – 5 ans. Dès décembre 2021 et les restrictions annoncées pour la rentrée de janvier 2022, les deux communes ont longuement réfléchi et pris la décision d'accueillir chacune « ses » enfants ; de 3 à 10 ans pour les mercredis et les 3 à 15 ans pour les vacances. Cette modification d'organisation a demandé à chaque directeur de centre une répartition différente dans les tranches d'âge. Accueillir la tranche d'âge des 3 – 5 ans impose une législation stricte au niveau du nombre d'encadrants, une recherche au niveau des activités et aussi une appropriation du rythme de l'enfant. Cette tranche d'âge est accueillie dans les locaux de l'école maternelle du Marais où tout est adapté. La directrice a été informée en amont de l'occupation des locaux les mercredis et vacances scolaires et de la logistique nécessaire au bien-être de l'enfant.

Les élus ont voulu connaître l'avis des parents sur cette nouvelle organisation par le biais d'un questionnaire de satisfaction transmis après les vacances de février. Les agents avaient déjà constaté que certaines familles, notamment étrangères et non véhiculées, avaient inscrits leurs enfants. L'accueil ouvrait donc ses portes à des familles inconnues en extrascolaire. Le questionnaire l'a confirmé : la proximité s'est révélée un facteur déterminant pour les familles. Cette analyse a permis d'orienter l'entente de façon à privilégier l'accueil de tous les enfants de la commune dans un même lieu. L'accueil doit donc être qualitatif et les animateurs réfléchissent pour que les activités soient diversifiées, accessibles à l'ensemble des enfants. C'est également dans cette optique que la commune souhaite prolonger le PEDT avec le plan mercredi.

Un autre volet de l'accueil de tous concerne la restauration scolaire où il est proposé des repas sans porc aux enfants et la mise en place des PAI en collaboration avec l'équipe enseignante, les médecins, les agents et les parents.

d/ politique d'information

La commune de La Balme de Sillingy dispose de plusieurs outils de communication dont le service scolaire – jeunesse bénéficie pour diffuser les informations importantes. Les agents du service communication sont disponibles pour nous épauler au quotidien à travers le travail sur les différentes affiches, les flyers, la création de questionnaires de satisfaction...

Le site internet de la commune est très utilisé par les parents : tous les documents nécessaires s'y trouvent (plaquette, fiches d'inscriptions, règlement intérieur...) ainsi que diverses informations.

Le panneau lumineux situé au centre-ville permet la diffusion rapide d'informations utiles.

Le facebook de la commune permet également une diffusion des informations mais aussi la possibilité de partager son contenu ou de poser des questions via l'application messenger.

La commune publie plusieurs formats de bulletins, 2 municipaux (juillet et fin d'année) et 2 journaux plus petits (4 pages en automne et printemps) qui sont disponibles en version papier

et distribués dans les boîtes aux lettres. Ces publications permettent les actions de la municipalité et sont des outils appréciés par la population.

Le portail famille permet également un échange d'informations en plus de sa fonction première qui est les inscriptions aux services périscolaires et extrascolaires.

Une des écoles dispose d'un blog qui facilite aussi la transmission des informations municipales et donc celles du service scolaire – jeunesse.

3/ Mise en valeur de la richesse des territoires :

a/ découverte du territoire communal

La commune de la Balme de Sillingy a un territoire riche avec la montagne de la Mandallaz, le lac et son domaine, son chef-lieu, la piste cyclable...ce qui facilite le développement d'activités. Le centre de loisirs se situant proche du chef-lieu, a une position centrale ce qui facilite les déplacements en modes doux (à pied, à vélo) même avec des enfants. Les animateurs profitent donc de ce cadre en proposant des randonnées dans la Mandallaz avec l'organisation (pas systématiquement) d'activité, des promenades jusqu'au domaine du lac avec possibilité d'une course d'orientation ou de course color (activité phare). Des défis / rallyes sont organisés également que ce soit au chef-lieu ou jusqu'au domaine du lac ; l'objectif est de faire découvrir la commune, son environnement et son histoire.

b/ rôle des associations et partenaires communaux

Cet aspect physique est complété par un vivier conséquent d'associations communales qui proposent des activités et ce tout au long de l'année autant sur le temps périscolaire que sur l'extrascolaire.

Sur les temps périscolaires, la commune a eu à cœur de mobiliser les ressources humaines et associatives afin que les enfants s'adonnent à des activités variées.

Il a été mis en place des ateliers de couture avec l'intervenante pour des événements particuliers (ateliers de fabrication de décorations pour Noël ou de présents pour la fête des mères...) ou de la sophrologie. Les enfants avaient été initiés à la pêche au lac mais la situation sanitaire a bloqué les différents dispositifs mis en place.

A ce jour, en réflexion par rapport à la réécriture du PEDT et du plan mercredi, un premier contact a été initié en mairie réunissant certaines associations communales afin de faire un point sur les possibles interventions. Il est prévu, à compter de septembre 2022, sur le temps méridien et dans chaque école, l'organisation de séances par un intervenant du club de hand. En poussant un peu plus encore le projet, il est question de séances sur le mercredi après-midi. L'association de la pêche de la commune a réitéré sa motivation et sa volonté d'intervenir auprès des enfants du centre. Un cycle est déjà calé sur les mois de mai et juin. Quant aux clubs de basket et du foot de la commune, ils proposent une inclusion des enfants du centre de loisirs pendant les entraînements des clubs le mercredi après-midi.

Parallèlement, un mail a été envoyé à certains commerçants de la commune afin de les associer au plan mercredi et connaître leur point de vue sur l'organisation de la découverte de leur métier aux enfants ; le but étant de faire un partenariat avec plusieurs commerçants locaux et de changer toutes les années pour plus de découverte et de lien.

Les animateurs pensent également aux liens entre les communautés. Des rencontres avec des personnes résidentes des foyers de vie des Roseaux ou des Iris sont organisées avec une préparation en amont d'ateliers mis en place par les enfants. Ces moments partagés avec des personnes en situation de handicap sont primordiaux et permettent aux enfants d'accepter l'autre, la différence et d'appréhender la tolérance dans un autre milieu que le sien.

L'accueil de loisirs des mercredis peut permettre aux enfants de mieux connaître leur territoire et ce, à travers les différents projets et les échanges avec les acteurs locaux.

4/ Le développement d'activités éducatives de qualité :

Afin de proposer un fonctionnement optimum et des activités de qualité, les animateurs ont une réunion de travail et de préparation soit du mercredi suivant soit des vacances 2 heures par semaine le jeudi matin. Ce temps d'échange est primordial ; il est un temps pour évoquer les difficultés rencontrées et permet de réfléchir à des solutions ensemble. Il est nécessaire également pour élaborer leur fiche d'activité.

L'équipe est homogène avec des profils sportifs et des profils plus manuels ; les animateurs ont tous des compétences qui leur permettent de travailler efficacement.

a/ le fonctionnement du centre de loisirs

Le fonctionnement permet à chaque enfant de pouvoir choisir le matin son activité puisque chaque animateur proposera une activité dans un domaine différent avec une évolution tout au long de l'année. Pour cela, un tableau trône dans la salle avec les activités possibles ; les enfants s'inscrivent librement. Ce choix de l'activité participe au développement de l'enfant, son épanouissement et aussi tend à son autonomie.

Proposition matin :

- activité sport : les animateurs préparent des séances par cycle de 6 semaines ; ce qui permet un suivi dans les apprentissages et à ce que l'enfant constate ses progrès. L'enfant prend ainsi plus confiance en lui et la découverte de ce sport peut permettre aux familles d'envisager une inscription dans le club ou association le pratiquant.

- activités manuelles : cycle entre chaque période de vacance ; en lien avec les manifestations ou évènements communaux s'ils ont lieu.

Proposition après-midi :

Les après-midis sont organisées autour de grands jeux qui permettent aux enfants de découvrir leur commune de manière ludique (rallye photo, jeux de piste, grands jeux dans la Mandallaz ou au domaine du lac) mais aussi d'exercer une activité type mini-golf à Annecy ou bowling. Les enfants peuvent aussi se voir proposer un « top chef » et déguster leur création ou un atelier cuisine.

Certains évènements (comme le nettoyage nature en lien avec le conseil municipal jeunes) sont organisés sur le temps du centre de loisirs. Les enfants du centre de loisirs et les participants volontaires exercent cette activité communément dans toute la commune. Ils sont encadrés par les animateurs du centre dédiés à la tranche d'âge concernée et par les accompagnants volontaires comme les parents, grands-parents, frères, sœurs...

Certains enfants inscrits au centre de loisirs sont également élus au conseil municipal jeunes et le fonctionnement permet leur détachement du centre pour une activité civique ou citoyenne (visite de la gendarmerie de La Balme).

b/ l'organisation des activités

Les animateurs, comme indiqué ci-dessus, sont polyvalents et ont tous des spécialités. Ils préparent les sessions de travail par cycle de 6 séances autour de la notion de projets. Cette démarche permet à l'animateur de constater les progrès des enfants tout au long du cycle et l'enfant le constate. Mais ce n'est pas tout ; l'animateur va, en fonction des enfants et de l'avancée des séances, devoir adapter ou modifier autant le contenu que la finalité.

Il arrive que des prestataires extérieurs interviennent et proposent une activité. Cette année, une association de danse a proposé de la découverte de plusieurs danses. Les enfants participaient s'ils le souhaitaient. Un groupe a réussi à se former au fur et à mesure des mercredis et en fin de cycle, une représentation a eu lieu devant les enfants du centre de loisirs. Ils ont découvert plusieurs techniques, différents pas sur des musiques pas forcément connues. Ils ont osé danser devant les animateurs et les autres enfants qui ont tous été attentifs. Dans le domaine de la culture, une intervenante vient les mercredis matin (2 groupes cette année) pour apprendre l'anglais ; sur inscription au préalable avec un prêt de local par

la mairie. Les enfants du centre inscrits se détachent pendant 1h30 pour continuer leur journée.

c/ respect du rythme

Le centre de loisirs accueille les enfants de 7h30 à 18h30. De 7h30 à 9h00, les enfants sont en autonomie, en jeu libre, dessin, seul ou à plusieurs. Pendant ce temps-là, ils choisissent leurs activités de la matinée.

Les 3 – 5 ans arrivent avec doudou, sucette, coussin et / ou couette à l'école maternelle du Marais. Ils ont le choix de l'activité sportive avec une recherche de développement de la motricité ou manuelle avec divers travaux proposés. Depuis le début d'année 2022, la commune accueille cette catégorie. Les animateurs ont dû chercher, travailler différemment car le rythme, les groupes, l'attention sont des nouveautés et ont su s'adapter.

Leur journée est en adéquation avec leur rythme, ils mangent vers 11h30, vont jouer (dehors si le temps le permet) afin d'être à la sieste aux alentours de 13h00. Au lever, chacun à son rythme mais en général, 15h00, ils vont jouer pour goûter vers 16h00. Le départ des enfants s'effectue à partir de 17h00.

Pour les autres catégories, il en est de même, un temps calme et libre le matin tout comme après le déjeuner et avant l'activité de l'après-midi.

Quand il y a une sortie de prévue, une adaptation est faite en fonction de l'âge et des enfants.

Conclusion :

Le « plan mercredi » est en lien direct avec le projet éducatif de territoire de la commune. Il a des objectifs comme le vivre ensemble, le jouer ensemble dans le respect de l'autre et des règles de la collectivité mais aussi a pour vocation de faire découvrir le territoire communal à travers les activités et projets définis. Une des priorités de ce développement est la volonté de tisser des partenariats pérennes avec les différents acteurs locaux (associations, artisans...). L'enfant reste au centre de ce maillage éducatif, créatif, culturel et civique grâce aux acteurs qui participent à ce schéma. Le « plan mercredi » participe à faciliter les découvertes et devient un temps privilégié du temps périscolaire. Il est une réponse aux besoins sociaux et aux enjeux identifiés par tous les acteurs précédemment cités.